



Vous avez une idée de projet ?
Venez nous présenter vos projets , nous avons peut-être une solution pour vous aider à le financer avec le programme européen LEADER !



1) Renforcer le lien social

2) Développer une nouvelle économie sociale et solidaire



3) Soutenir les projets de transition environnementales

4) Partager les initiatives inter-régionales



LEADER : Partenaire financier

Leader, qu'est ce que c'est ?

Leader signifie « liaisons entre des actions de développement de l'économie rurale » :

C'est un programme d'accompagnement européen de développement qui accompagne jusqu'en 2027 les projets des 42 communes du pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne.

Une enveloppe de 626 000 €

pour 5 ans soit 20 € par habitant pour ce fonds européen qui peut vous accompagner sous forme de subvention selon des seuils planchers et plafonds.

Dans le Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne :

Le programme LEADER vient en soutien aux acteurs publics et privés pour financer en partie des projets de territoire qui visent à créer du lien social, favorisent les déplacements doux, encouragent les circuits courts, facilitent les expérimentations de ressourceries, améliorent l'accès au numérique, à la santé, réduisent l'isolement et la solitude ou concourent à la transition environnementale...

Tous les projets qui vous semblent permettre de réduire les inégalités de territoire et créer un développement positif pour notre Pays sont les bienvenus.

Le Groupe d'actions Locales du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne



Les 4 thèmes retenus pour le programme

Leader du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne

1. Un territoire créateur de lien social :

- Renforcer l'accès aux services par l'innovation en matière de mobilité des services et des usagers.
- Lutter contre l'isolement en développant des initiatives et des projets intergénérationnels, inclusifs ou intégrant des publics plus fragiles (seniors, migrants, personnes en situation de handicap, familles monoparentales...).
- Répondre aux besoins actuels par des services innovants en créant de animations sportives, culturelles, de loisirs pour tous.

2. Un territoire créateur d'une nouvelle économie :

- Accompagner et soutenir les projets d'économie sociale et solidaire et d'insertion par l'emploi.
- Développer les initiatives d'économie circulaire.
- Soutenir les projets de nouvelles filières en lien avec les énergies renouvelables, les programmes alimentaires territoriaux.

Qui décide d'attribuer les aides Leader ?

C'est le Groupe d'actions locales (GAL) qui examinent et sélectionnent les projets à subventionner en fonction d'une grille d'évaluation déterminée.



Qui peut demander une aide LEADER ?

Tout porteur de projet peut présenter une demande de subvention qu'il soit acteur privé, public ou associatif, sous réserve :

- de réaliser le projet sur l'une des 42 communes du Pays ;
- de répondre à l'un des axes prioritaires validés par la Région, l'Europe et le GAL ;
- de ne pas avoir débuté le projet et engagé des sommes financières ;
- d'obtenir un co-financement.

Des actions partagées :

Le programme LEADER c'est l'occasion de travailler avec une équipe pour vous accompagner dans votre projet grâce au groupe d'actions locales (GAL). Ce GAL est une instance qui vous aide et vous oriente pour faire aboutir vos projets en lien avec les actions déterminées. Il est composé d'élus du Pays et à majorité d'acteurs privés du territoire.



3. Un territoire accompagnant et accélérant la transition environnementale

- Susciter l'engouement pour la mobilité douce et soutenir les actions qui favorisent les déplacements en vélo ;
- Favoriser la sobriété énergétique et la lutte contre la précarité thermique;
- Soutenir les projets de circuit-court de programme alimentaire territorial, de vente directe ;
- Faciliter les actions de tri et de valorisation de déchets ;
- Soutenir les actions en lien avec la santé environnementale (limiter les perturbateurs endocriniens, mieux appréhender la qualité de l'air, mieux manger...).

4. Un territoire en lien avec les autres territoires

- Favoriser la création de réseau avec des acteurs d'autres territoires.
- Échanger les bonnes pratiques.
- Promouvoir le Pays dans les autres territoires.





Le programme LEADER peut vous aider à financer votre projet.

Adressez-vous au Syndicat mixte du Pays d'Issoudun qui vous accompagnera pour :

- Construire ou affiner votre projet ;
- Vérifier l'éligibilité de votre projet au programme de financement européen Leader ;
- Entrer en contact avec d'autres partenaires financiers ;



Les communes du Pays :

Aize,	Meunet-Planches,
Ambrault,	Meunet sur Vatan,
Bommiers,	Migny,
Brives,	Neuvy-Pailloux,
Buxeuil,	Paudy,
Charost,	Pruniers,
Chezal-Benoit,	Reboursin,
Condé,	Reuilly,
Chouday,	Saint-Ambroix,
Diou,	Saint-Aoustrille,
Giroux,	Saint-Aubin,
Guilly,	Saint-Florentin,
Fontenay,	Saint-Georges sur Arnon, Saint Pierre
Issoudun,	de Jards,
La Chapelle Saint-Laurian,	Saint Valentin,
La Champenoise,	Sainte-Fauste,
Les Bordes,	Sainte-Lizaigne,
Liniez,	Segry,
Lizeray,	Thizay,
Luçay-le-libre,	Vatan,
Menetreols sous Vatan,	Vouillon.

Contactez-nous :

fanny.ries@issoudun.fr

Place de l'hôtel des droits de l'Homme

36100 ISSOUDUN

Informations complémentaires sur le site de la Ville d'Issoudun dans la Rubrique Pays, Leader.